

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 6 juillet 2004 à 20 h 00 à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Nicole Périgny
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et Directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Les personnes suivantes ont quitté la séance : à 20 h 45, pour monsieur Steve Martin, à 22 h 15 pour madame Lyette Grégoire, à 00 h 00 pour monsieur Claude Béland et à 00 h 05 pour mesdames Sylvie Duchesne et Diane Samson ainsi que monsieur Denis Boulianne.

---

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 1 0704 :**

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0704-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.9 a) Retraite d'un cadre.
- 5.1 Élections fédérales 2004.
- 8.2 Entente avec le CLE du Haut Saint-Maurice.
- 17.2 Autorisation de recours.

QUE l'article 4.9 « Poste d'administrateur à l'école secondaire des Chutes » devienne l'article 4.9 b).

Adopté unanimement

Adoption de  
procès-verbaux

**RÉSOLUTION 2 0704 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copies de procès-verbaux des séances du conseil des commissaires tenues les 15 et 22 juin 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0704-02 et 0704-03, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la Direction générale, les membres du conseil des commissaires adoptent le plan opérationnel afférent à la planification stratégique 2004-2007.

Adoption du plan  
opérationnel 2004-  
2007

**RÉSOLUTION 3 0704 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 131 1003, que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté une partie du plan stratégique 2004-2007;

CONSIDÉRANT, par suite des travaux, qu'un plan opérationnel a été élaboré afin de compléter le plan stratégique 2004-2007;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit adopté le plan opérationnel 2004-2007 dans le cadre de la planification stratégique, décrit au document 0704-04.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.2 de l'ordre du jour concernant la recommandation quant au changement de nom du Carrefour Formation Mauricie, les commissaires prennent en réflexion ce dossier et celui-ci sera considéré à une séance ultérieure.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires entérinent le versement de bonis forfaitaires au personnel hors cadre.

Bonis forfaitaires  
au directeur  
général et au  
directeur général  
adjoint pour 2003-  
2004

**RÉSOLUTION 4 0704 :** Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire 2003-2004, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général conservée dans le dossier personnel de celui-ci;

QUE soit également entériné le versement du boni forfaitaire 2003-2004, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général adjoint conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, le directeur général remercie les membres du conseil des commissaires. Monsieur Jean-Pierre Hogue souligne plus spécifiquement la contribution du directeur général adjoint ainsi que du personnel à la réussite de l'année scolaire 2003-2004 et témoigne de l'importance du travail en équipe. Monsieur le président Jean-Yves Laforest prend alors la parole pour indiquer que le conseil des commissaires partage les propos du directeur général à l'égard du personnel d'encadrement.

Sur un autre sujet, le directeur général présente un sommaire du budget des commandites 2003-2004. Il est procédé au dépôt de ce document.

Sommaire du  
budget des  
commandites  
2003-2004

**RÉSOLUTION 5 0704 :** Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé un sommaire du budget des commandites 2003-2004 décrit au document 0704-05;

QUE soit toutefois apportée une correction à ce document quant à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud concernant le montant de 200 \$, lequel fut remboursé en raison de l'annulation de l'activité.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Les commissaires adoptent ensuite une résolution pour autoriser une entente relative à la probation d'un cadre, et ce, après avoir reçu les informations requises du directeur général.

Entente relative à la probation d'un cadre

**RÉSOLUTION 6 0704 :**

CONSIDÉRANT que madame Marie-Josée Mercure, directrice adjointe d'école primaire, est assujettie à une période de probation conformément à la politique de gestion applicable aux gestionnaires;

CONSIDÉRANT que les parties en cause reconnaissent qu'il y a lieu de conclure une entente quant à cette période de probation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association Mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement et madame Marie-Josée Mercure relativement à sa période de probation au poste de directrice adjointe d'école primaire;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet la recommandation du comité de sélection concernant le poste de conseillère ou conseiller en gestion de personnel. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Engagement d'une conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines

**RÉSOLUTION 7 0704 :**

CONSIDÉRANT, en référence au plan d'effectifs des administrateurs pour 2004-2005, qu'un poste de conseillère ou conseiller en gestion de personnel est vacant;

CONSIDÉRANT, aux fins de comblement de ce poste, qu'un comité de sélection a été formé (référence : résolution 433 0604);

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que madame Linda Normandin soit engagée au poste régulier à temps complet de conseillère en gestion de personnel et affectée aux Services des ressources humaines;

QUE l'entrée en fonction de madame Normandin soit le 9 août 2004;

---

Président

---

Secrétaire

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Le directeur général fait ensuite part de la recommandation du comité de sélection pour l'affectation à un poste à temps partiel de direction d'école primaire et d'orthopédagogue. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Affectation de Jeany Lachance au poste à temps partiel (40%) de directrice d'école primaire et d'orthopédagogue (60%) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent

**RÉSOLUTION 8 0704 :** CONSIDÉRANT, en référence au plan d'effectifs du personnel de la catégorie des directions d'école et de centre pour l'année scolaire 2004-2005 ainsi que des besoins en personnel professionnel, qu'un poste à temps partiel (40 % de tâche) de direction d'école primaire et d'orthopédagogue (60 % de tâche) est vacant;

CONSIDÉRANT, aux fins de comblement de ce poste, qu'un comité de sélection a été formé (référence : résolution 433 0604);

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation quant à la personne à être affectée à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que madame Jeany Lachance soit affectée au poste à temps partiel, à raison de 40 % de tâche, de directrice d'école primaire et d'orthopédagogue, à raison de 60 % de tâche, étant entendu que le statut principal de ce poste est de la catégorie du personnel professionnel;

QUE l'affectation de madame Lachance soit à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent;

QUE l'entrée en fonction de madame Lachance soit le 16 août 2004.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, est invité à fournir des informations quant aux personnes recommandées pour une 5<sup>e</sup> cohorte quant à la formation à la fonction de direction d'établissement.

5<sup>e</sup> cohorte pour la banque de candidates et candidats pour la formation à la fonction de direction d'établissement

**RÉSOLUTION 9 0704 :** CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes de directions d'établissement au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT, à cette fin, que la commission scolaire procède à la sélection de personnes pour constituer une banque de candidates et de candidats recevant une formation à la fonction de direction d'établissement;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé en vertu de la résolution 462 0604, a soumis sa recommandation quant aux personnes à retenir;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soient retenues, comme 5<sup>e</sup> cohorte, pour la banque de candidates et candidats pour la formation à la fonction de direction d'établissement, les personnes identifiées au document 0704-06.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Steve Martin quitte à ce moment-ci, soit à 20 h 45.

Présentation est après faite par monsieur Claude Leclerc d'une recommandation concernant la répartition des allocations aux conseils d'établissement pour l'année scolaire 2004-2005. Au terme d'échanges sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Budget des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2004-2005

**RÉSOLUTION 10 0704** :  
conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des

CONSIDÉRANT que la Direction générale a procédé à une analyse quant à la répartition de ces montants;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le budget des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2004-2005 soit alloué en tenant compte des principes de répartition décrits au document 0704-07.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue, fait part d'une situation où le report de la date de retraite d'un cadre serait souhaitable compte tenu des besoins exprimés par la direction d'école, de l'accord de la personne concernée ainsi que des conditions associées. Une résolution en ce sens est adoptée.

Modification de la date effective de retraite de Nicole Marchand

**RÉSOLUTION 11 0704** :  
d'administration, a été acceptée;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 273 0204, que la démission de madame Nicole Marchand, agente

CONSIDÉRANT que cette démission est effective au 15 juillet 2004;

CONSIDÉRANT, eu égard aux besoins exprimés par la direction d'école et à l'accord de madame Marchand, qu'il y a lieu de reporter la date de retraite de celle-ci au 9 octobre 2004;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée une modification à la résolution 273 0204 aux fins de remplacer la date effective de retraite de madame Nicole Marchand, prévue pour le 15 juillet 2004, par le 9 octobre 2004;

QUE cette autorisation soit toutefois sous réserve des conditions suivantes :

- ✓ l'autorisation de la CARRA;
- ✓ une entente avec madame Nicole Marchand quant aux modalités de son plan de mise à la retraite;
- ✓ de l'acceptation que le processus de consultation déjà effectué auprès de l'A.C.S.Q., section Mauricie quant au comblement du poste à être vacant soit valable et applicable en tenant compte du report de date précitée.

Adopté unanimement

Le directeur général discute ensuite de l'orientation quant au comblement ou non d'un poste d'administrateur d'école secondaire. Il est alors convenu de poursuivre ces discussions lors du huis clos prévu à cette séance. Une modification de l'ordre du jour est effectuée à cette fin.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 12 0704** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 4.9 b) « Poste d'administrateur à l'école secondaire des Chutes » soit considéré à l'article 17.3.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, fait état du dossier relatif au projet d'agrandissement de l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts. Il est alors souligné une acceptation par la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et le Club de l'Âge d'Or de cette municipalité de la proposition finale présentée par la commission scolaire. Un suivi sera donc apporté à ce dossier, notamment quant à la préparation et la signature des actes juridiques afférents.

Les sujets relatifs à la Direction générale sont complétés par l'acceptation de la démission d'un cadre, et ce, en tenant compte des renseignements fournis par monsieur Jean-Pierre Hogue.

Démission pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 13 0704** : CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Veillette, directeur adjoint d'école primaire a, dans le cadre d'une entente avec la C.A.R.R.A., et la S.S.Q. Groupe Financier, responsable du régime d'assurance collective du personnel d'encadrement, présenté sa démission;

---

Président

---

Secrétaire

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jacques Veillette, directeur adjoint d'école primaire;

QUE cette démission soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et sous réserve de la conclusion de l'entente précitée.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Martin Lafrenière s'enquiert de la possibilité pour un commissaire de transmettre, à ce titre, des félicitations aux députés élus lors des dernières élections fédérales. Monsieur le président Jean-Yves Laforest indique alors que les commissaires peuvent le faire.

Consécutivement, les sujets relatifs aux Services complémentaires sont considérés. Le directeur de ces services, monsieur Pierre Larose, présente l'organisation des services en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2004-2005 pour les élèves et les écoles du préscolaire, primaire et du secondaire. Au terme de cette présentation, il est procédé à l'adoption de cette organisation.

Organisation des services d'adaptation scolaire pour l'année 2004-2005

**RÉSOLUTION 14 0704** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit adoptée l'organisation des services pour l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2004-2005, et ce, telle que décrite au document 0704-08.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Larose fournit aux commissaires une information sur le bilan du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle Mauricie 2004. Compte tenu du succès de cette activité, les membres du conseil des commissaires renouvellent leur appui quant à l'organisation du 6<sup>e</sup> Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle en mai 2005.

Appui au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle Mauricie en mai 2005

**RÉSOLUTION 15 0704** : CONSIDÉRANT la ferme volonté de la commission scolaire d'obtenir le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle 2005 en concertation avec ses partenaires scolaires, municipaux et de loisir;

CONSIDÉRANT la mission et les objectifs dont s'est doté le conseil d'administration du Rendez-vous panquébécois de la Mauricie;

CONSIDÉRANT la capacité de la Mauricie à accueillir et à réaliser cet événement d'envergure provinciale tel qu'elle l'a démontrée par la réussite de l'événement tenu en mai 2004;

CONSIDÉRANT l'impact positif sur le développement culturel, social, économique et touristique qu'apporte un tel événement;

---

Président

---

Secrétaire



CONSIDÉRANT que la réalisation du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle constitue une occasion unique de mobiliser la population et les intervenants de tous les milieux pour poursuivre et améliorer la concertation existante entre les intervenants, et voir même à créer et développer de nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT les effets positifs d'un tel événement sur la pratique du loisir culturel et par conséquent sur la culture de la population locale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle son appui à la démarche d'organisation du 6<sup>e</sup> Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle en mai 2005;

QU'elle s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates du Rendez-vous;

QU'elle s'engage également à faire la promotion du Rendez-vous panquébécois auprès de la population du territoire avec l'aide du futur comité organisateur.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Pierre Larose recommande l'ouverture d'un service de garde à l'école Le Sablon d'Or. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Ouverture d'un service de garde à l'école Le Sablon d'Or de Lac-aux-Sables

**RÉSOLUTION 16 0704 :**

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle De la Passerelle, Le Sablon d'Or et Masson à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école Le Sablon d'Or;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école Le Sablon d'Or de Lac-aux-Sables à compter de l'année scolaire 2004-2005.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

À ce moment-ci, soit à 21 h 50, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 17 0704** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 18 0704** : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À la réouverture, l'absence est constatée de madame Lyette Grégoire, commissaire représentante du comité de parents.

En étant aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière soumet successivement à l'attention des commissaires des recommandations pour l'acceptation d'ententes. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Conclusion d'une  
entente avec la  
Commission  
scolaire du  
Chemin-du-Roy  
concernant le  
programme  
« Conduite de  
machines  
industrielles »

**RÉSOLUTION 19 0704** : CONSIDÉRANT que des représentants de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ont fait part de besoins de formation sur leur territoire concernant le programme « Conduite de machines industrielles »;

CONSIDÉRANT que c'est la Commission scolaire de l'Énergie qui est autorisée par le MEQ à offrir ce programme;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les deux commissions scolaires de conclure une entente à l'effet d'offrir cette formation, et ce, sur le territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy concernant le programme « Conduite de machines industrielles »;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents afférents à cette entente.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

**RÉSOLUTION 20 0704 :**            CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Commission  
scolaire de l'Énergie et le Centre local d'emploi (C.L.E.)  
de La Tuque concluent une entente concernant des services complémentaires aux activités de  
base à la formation générale de niveau secondaire afin d'accroître la réussite et de contrer  
l'absentéisme;

Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que  
soit autorisée la conclusion de l'entente précitée;

QUE par suite, le directeur général, monsieur Jean-  
Pierre Hogue, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie  
cette entente.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat  
général et aux communications. Me Serge Carpentier fournit alors une information quant à  
la réception des résultats de l'étude en souscription réalisée par la firme Léger Marketing.  
Une présentation détaillée de ces résultats sera faite aux membres du conseil des  
commissaires au mois d'août prochain.

Le secrétaire général consulte ensuite les commissaires quant à une demande, présentée par  
un hebdomadaire, de publication d'un cahier spécial pour souligner les 40 ans du ministère  
de l'Éducation. Après avoir reçu les renseignements du secrétaire général, les commissaires  
sont en accord avec la position de ne pas donner suite à cette demande compte tenu  
notamment de la priorisation d'autres projets en matière de communications.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur  
Claude Vincent présente le budget 2004-2005. Monsieur Vincent dresse alors un portrait des  
principaux impacts budgétaires tout en expliquant la synthèse du budget et l'état des surplus.  
Au terme des échanges et après avoir reçu réponses à diverses questions sur des points précis  
du budget, il est procédé à l'adoption de celui-ci.

**RÉSOLUTION 21 0704 :**            ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction  
publique, la Commission scolaire de l'Énergie doit  
adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de  
service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus égaux ou  
supérieurs aux dépenses;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été  
utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de  
3 505 653 690 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2004-2005;

---

Président

---

Secrétaire

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$/100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adopté unanimement

Les commissaires déterminent ensuite le taux d'intérêts sur arrérages de taxes scolaires ainsi que le taux de taxes scolaires.

Taux d'intérêts sur arrérages de taxes scolaires pour 2004-2005

**RÉSOLUTION 22 0704** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2004-2005.

Adopté unanimement

Taux de taxes scolaires pour 2004-2005

**RÉSOLUTION 23 0704** : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2004-2005, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Bertrand Rodrigue.

Retrait de la liste de disponibilité de Danielle Perron, enseignante

**RÉSOLUTION 24 0704** : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 5-3.19 de la convention collective, que madame Danielle Perron, enseignante, est en excédent d'effectif;

CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 5-3.20 de la convention collective, que la commission scolaire a un poste d'enseignement à combler au primaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE de retirer madame Danielle Perron, enseignante, de la disponibilité à compter du 23 août 2004 et de l'affecter à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Congés sans  
traitement

**RÉSOLUTION 25 0704 :**            CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit accordé un congé sans traitement, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Éline Froment, enseignante à l'école Centrale à La Tuque;
- ✓ Jonathan Gaudet, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- ✓ Ghislain Gravel, enseignant à l'école primaire Le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables;
- ✓ Josyane Lefebvre, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- ✓ Clément Pratte, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- ✓ Carolyn Roberts, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud.

Adopté unanimement

Démissions pour  
fins de retraite

**RÉSOLUTION 26 0704 :**            CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- ✓ Gilles Boisclair, enseignant à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Raymonde Boisvert, enseignante au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Claude Brassard, enseignant à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Nicole Déry, enseignante à l'école Primadel à Saint-Adelphe, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Odile Girard, enseignante à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Nicole Houle Marcotte, enseignante à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Hélène Lafrenière, enseignante à l'école des Vallons à Saint-Paulin, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Lorraine Lafrenière Hamelin, enseignante à l'école Primadel à Saint-Adelphe, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;

---

Président

- ✓ René Langevin, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Thérèse Lebel Lafrenière, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Liette Magny Crête, secrétaire d'école à l'école La Croisière à Proulxville, laquelle est effective au 3 juillet 2004;
- ✓ Léona Lee Pelletier, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Nicole Rosa Lamy, enseignante à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Réjean Roy, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Margaret Russell Loranger, enseignante à l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Simone Samson, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Claude Toupin, enseignant à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juin 2004;
- ✓ Viviane Tremblay, enseignante à l'école Antoine-Hallé à Grand-Mère, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Lise Trudel, enseignante à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Louise Veillette, enseignante à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- ✓ Normande Vincent, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adopté unanimement

Engagements

**RÉSOLUTION 27 0704 :**

doit combler des postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Josée Beaudry, orthopédagogue, poste à 30 heures/semaine dans le secteur d'activités Secteur du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Dominique Rivard, orthopédagogue, poste à 30 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Annie St-Amand, orthopédagogue, poste à 25 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Caroline Thibodeau, orthopédagogue, poste à 25 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Carole Delisle, psychologue, poste à 35 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Arlette Duludet, psychologue, poste à 35 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Nadia Beaulieu, psychologue, poste à 25 heures/semaine dans le secteur d'activités du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Audrey Beauchesne, responsable en service de garde, poste à 35 heures/semaines, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 23 août 2004;
- ✓ Sylvie Lagacé, surveillante d'élèves, poste cyclique à 35 heures/semaine, à l'école secondaire Val-Maurice à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 23 août 2004.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines fournit après cela une information sur la liste des enseignants qualifiés pour un 3<sup>e</sup> contrat.

Relativement à l'article 11.6 « Ouverture d'un poste », il est convenu de considérer ce sujet à huis clos à l'article 17.4. Une résolution modifiant l'ordre du jour est ainsi adoptée.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 28 0704 :**

La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 11.6 « Ouverture d'un poste » soit considéré à l'article 17.4.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Sur un autre sujet, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier présente alors le plan d'investissements pour les projets à caractère physique 2004-2005 ainsi que la répartition de l'allocation de l'investissement pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage en 2004-2005. Une résolution d'acceptation de ce plan d'investissements et de cette répartition d'allocation est adoptée.

Documents relatifs au plan d'investissements pour les projets à caractère physique 2004-2005 et la répartition de l'allocation de l'investissement pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage en 2004-2005

**RÉSOLUTION 29 0704** : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit accepté le plan d'investissements des projets à caractère physique pour l'année scolaire 2004-2005, tel que décrit au document 0704-09;

QUE soit également acceptée la répartition de l'allocation de l'investissement pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage pour l'année 2004-2005, et ce, tel que décrite au document 0704-10.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond dresse dans un premier temps un portrait de l'état des travaux du projet d'implantation d'un réseau de télécommunications en fibres optiques. Dans un deuxième temps, monsieur Émond soumet une recommandation quant au choix des équipements requis dans le cadre de ce projet.

Choix des équipements requis pour l'implantation du réseau de télécommunication de fibres optiques

**RÉSOLUTION 30 0704** : CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau de télécommunications de fibres optiques, que l'achat d'équipement est requis;

CONSIDÉRANT, en tenant compte de l'environnement technologique de la commission scolaire et des besoins du niveau d'infrastructures de télécommunication complétés permettant l'intégration de la téléphonie sur IP, que les Services de l'informatique ont procédé à une étude quant aux manufacturiers et leurs produits;

CONSIDÉRANT, par suite de cette étude, que les Services de l'informatique ont soumis une recommandation quant au choix d'un manufacturier;

CONSIDÉRANT, eu égard au volume d'achat, l'importance pour la commission scolaire d'obtenir des prix compétitifs et avantageux pour ces équipements, et ce, en tenant compte du marché actuel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement du réseau de télécommunications de fibres optiques de la Commission scolaire de l'Énergie soit de la marque du manufacturier Nortel Networks;

---

Président

---

Secrétaire



QUE, par suite, un appel d'offres soit effectué auprès des fournisseurs ayant une expérience reconnue dans la mise en place de solutions qui incluent les équipements du manufacturier Nortel Networks;

QU'il demeure cependant entendu que le choix de la marque de ce manufacturier soit sous réserve de conditions jugées avantageuses par la commission scolaire par suite de démarches auprès du manufacturier ici concerné.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland quitte à ce moment-ci, soit à minuit.

Les commissaires prennent après cela connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date du 6 juillet 2004.

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

Mesdames Sylvie Duchesne et Diane Samson ainsi que monsieur Denis Boulianne quittent la séance à ce moment-ci.

À 00 h 05, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 31 0704 :**

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Adopté unanimement

À 00 h 35, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 32 0704 :**

Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

des commissaires.

Adopté unanimement

Autorisation à la Direction générale d'exercer tous recours jugés nécessaires à l'égard d'une direction d'école de la commission scolaire

**RÉSOLUTION 33 0704 :**

CONSIDÉRANT les représentations faites par l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement (A.M.D.E.) dans sa lettre du 5 juillet 2004;

demande; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette

\_\_\_\_\_  
Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Direction générale soit autorisée à exercer tous les recours jugés nécessaires, y compris un grief patronal, pour que cessent toutes les mesures de représailles sous quelque forme que ce soit à l'égard d'une direction d'école et de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE soit également autorisé tout recours en dommages et intérêts.

Adopté unanimement

Abolition du poste d'agente ou d'agent d'administration à l'école secondaire des Chutes

**RÉSOLUTION 34 0704 :**

CONSIDÉRANT, par suite du départ prochain à la retraite de madame Nicole Marchand, qu'un poste d'agente ou d'agent d'administration sera vacant;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a procédé à l'analyse des besoins de l'école et de l'organisation afférente;

CONSIDÉRANT, par suite de cette analyse et au terme des consultations requises et réalisées, que la Direction générale recommande l'abolition du poste ici concerné;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit aboli le poste d'agente ou d'agent d'administration détenu à l'école secondaire du Chutes à Shawinigan;

QUE cette abolition soit effective à compter du 9 octobre 2004.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

**RÉSOLUTION 35 0704 :**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- ✓ un poste d'agent(e) de bureau, classe principale, poste à 35 heures/semaine temps plein à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 36 0704 :** Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE  
que soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire